



CABINET
GBEDAHI
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT – CONSEIL

INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG)
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L’EVALUATION DU DISPOSITIF DE
CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER
« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 »

José Armand GBEDAHI
Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| I. ÉVALUATION DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER | 4 |
| II. LES CONTRÔLES ET VERIFICATIONS AUXQUELS NOUS AVONS PROCEDES ET LES DIFFERENTS SONDAGES AUXQUELS NOUS NOUS SOMMES LIVRES AINSI QUE LEURS RESULTATS | 4 |
| III. LES POSTES DU BILAN ET LES AUTRES DOCUMENTS AUXQUELS DES MODIFICATIONS NOUS PARAISSENT DEVOIR ETRE APPORTEES..... | 7 |
| IV. LES CONCLUSIONS AUXQUELLES CONDUISENT LES OBSERVATIONS ET AJUSTEMENTS CI-DESSUS SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE COMPARES A CEUX DU DERNIER EXERCICE..... | 8 |

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

/-)

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG),**

En exécution du mandat du commissariat aux comptes qui nous est confié par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG), nous vous présentons, en application de l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, notre rapport sur l'évaluation du contrôle interne comptable et financier de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG).

Cette mission s'est déroulée dans le respect des dispositions de la norme professionnelle de l'Ordre des Experts Comptables de l'espace OHADA applicable à la mission d'audit des comptes, et des textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels comptables que nous sommes tenus de respecter.

De façon spécifique, ce rapport présenté par le Commissaire aux comptes porte à la connaissance du Conseil d'Administration :

1. Le résultat de l'évaluation du contrôle interne comptable et financier.
2. Les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et les différents sondages auxquels il s'est livré ainsi que leurs résultats.
3. Les postes du bilan et les autres documents comptables auxquels des modifications lui paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents.
4. Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats des exercices comparés à ceux du dernier exercice.

I. ÉVALUATION DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Nous avons procédé à l'évaluation des cinq composantes du contrôle interne comptable et financier à savoir :

- Environnement de contrôle,
- Évaluation des risques,
- Activités de contrôle,
- Informations et communications,
- Pilotage.

Nous n'avons pas relevé des faiblesses majeures lors de notre évaluation.

II. LES CONTRÔLES ET VERIFICATIONS AUXQUELS NOUS AVONS PROCEDES ET LES DIFFERENTS SONDEGES AUXQUELS NOUS NOUS SOMMES LIVRES AINSI QUE LEURS RESULTATS

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers de synthèse annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers de synthèse annuels.

Pour auditer les comptes de l'IAG, exercice 2025, nous avons utilisé l'approche par les risques. La méthodologie de l'approche par les risques repose sur trois (03) composantes de base :

- la définition de critères de référence (assertions) servant de support à la recherche et à l'appréciation des risques susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les états financiers de synthèse annuels ;
- l'identification des risques propres à remettre en cause ces assertions ;
- la réponse apportée par l'auditeur aux risques ainsi identifiés.

Etant donné que l'IAG est une association, trois (03) cycles devraient faire objet de vérification à savoir :

- le cycle « Produits encaissés/Adhérents » ;
- le cycle « Achats/Fournisseurs » ;
- le cycle « Trésorerie » ;

Du fait que nous n'avons pas pu nous déplacer pour faire des contrôles sur place, nos vérifications se sont limitées à des recoupements d'information mis à notre disposition et aux contrôles de cohérence et de vraisemblance.

Synthèse des Cycles de Vérification

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 :

1. Cycle « Produits encaissés / Adhérents »

L'analyse des ressources issues des membres met en évidence une gestion s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Les produits encaissés durant l'année se décomposent tout d'abord par le recouvrement de créances s'élevant à 6 600 000 FCFA, correspondant à l'apurement des montants dus au titre de l'exercice 2024. À cela s'ajoute l'encaissement d'une partie des cotisations de l'exercice 2025, pour un montant de 7 716 168 FCFA auxquelles s'ajoutent les produits issus de la vente de livres et de documents pour une valeur de 5 734 000 FCFA. Enfin, l'association a perçu 2 225 000 FCFA au titre de cotisations constatées d'avance, représentant des paiements anticipés de la part des membres pour l'exercice 2026.

2. Cycle « Achats / Fournisseurs »

Le suivi du poste fournisseurs au bilan est rigoureusement conforme au principe d'engagement. Le solde constaté au 31 décembre 2025 correspond exclusivement à des prestations de services effectivement réalisées durant l'exercice. Il convient de préciser que ces factures, bien qu'elles aient été régulièrement comptabilisées et rattachées à l'activité de l'année 2025, demeurent impayées à la date de clôture de l'exercice.

3. Cycle « Trésorerie »

La vérification de la trésorerie repose sur un contrôle rigoureux de la cohérence entre les flux bancaires et les activités réelles de l'association. Ce processus a débuté par une analyse détaillée du relevé bancaire arrêté au 31 décembre 2025, complétée par la

validation systématique des états de rapprochement. Concernant les flux de recettes, les contrôles effectués confirment que l'intégralité des encaissements de l'exercice correspond strictement aux cotisations versées par les adhérents. Parallèlement, l'examen des flux de dépenses garantit que chaque décaissement est justifié par une charge réelle et qu'il a été engagé exclusivement dans l'intérêt direct de l'association.

De manière globale, l'ensemble des contrôles et vérifications effectués sur les cycles n'a révélé aucune irrégularité. La gestion des flux et la comptabilisation des opérations de l'IAG apparaissent conformes aux réalités de l'exercice, garantissant ainsi la fiabilité des informations présentées.

III. LES POSTES DU BILAN ET LES AUTRES DOCUMENTS AUXQUELS DES MODIFICATIONS NOUS PARAISSENT DEVOIR ETRE APPORTEES

| DOMAINES | OBSERVATIONS | RECOMMANDATIONS |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| POSTES DU BILAN | La présentation du bilan comptable est strictement normalisée. À ce titre, aucune modification de la nomenclature des postes n'est autorisée, et l'ajout de lignes personnalisées est proscrit afin de garantir la conformité aux états financiers réglementaires. | Respecter strictement la présentation normalisée du bilan. |
| PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS | RAS | RAS |

IV. LES CONCLUSIONS AUXQUELLES CONDUISENT LES OBSERVATIONS ET AJUSTEMENTS CI-DESSUS SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE COMPARES A CEUX DU DERNIER EXERCICE

Au stade actuel de nos travaux, si le projet des états financiers de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumis à votre examen est arrêté en l'état, alors nous certifions sans réserve que les états financiers de synthèse annuels sont, au regard des règles et principes comptables du SYSCOHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'INSTITUT AFRICAIN DE COURVERNANCE à la fin de cet exercice.

Conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre audit du projet des états financiers de synthèse annuels de l'INSTITUT AFRICAIN de GOUVERNANCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels que présentés par la délégation générale de l'IAG.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2026.

The image shows a blue circular official stamp of the 'CABINET GBEDAHI' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink. Below the stamp, the name 'José Armand GBEDAHI' is printed in a bold, black, sans-serif font.

Commissaire aux comptes